

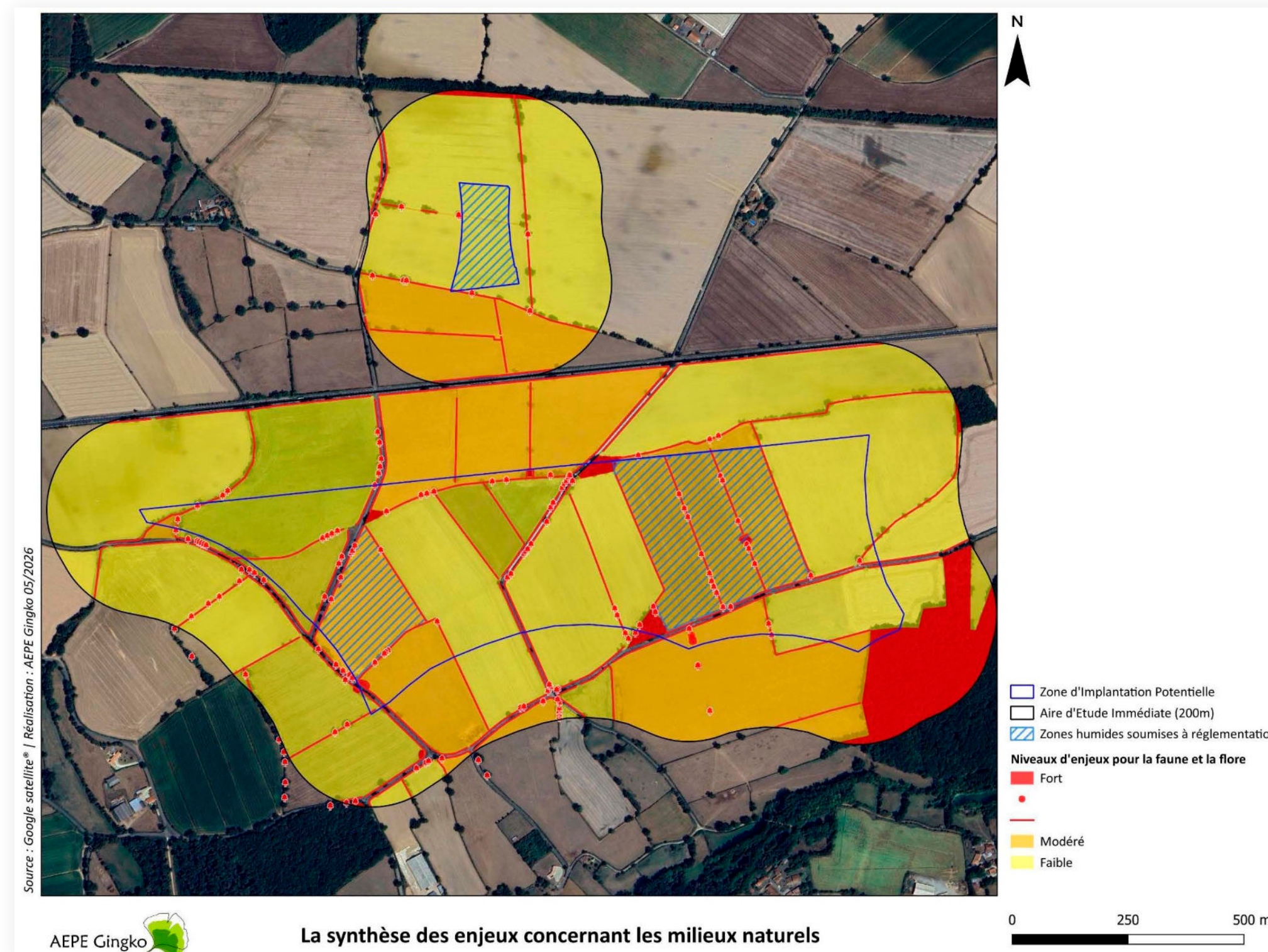
DÉROULEMENT DES ÉTUDES ET MÉTHODOLOGIE

Le bureau d'études AEPE Gingko travaille actuellement sur l'étude du milieu naturel du projet. Elle consiste à étudier les habitats, la flore, l'avifaune, la faune terrestre ainsi que les chiroptères sur un cycle biologique complet (une année). Grâce à des prospections de terrains, et dans des aires d'études plus ou moins éloignées de la zone d'implantation potentielle, les experts naturalistes recensent les différentes espèces et habitats présents sur et à proximité du site afin d'identifier un certain nombre d'enjeux. Les inventaires sont réalisés à l'aide de méthodes spécifiques à chaque espèce d'oiseaux ou de chauves souris.

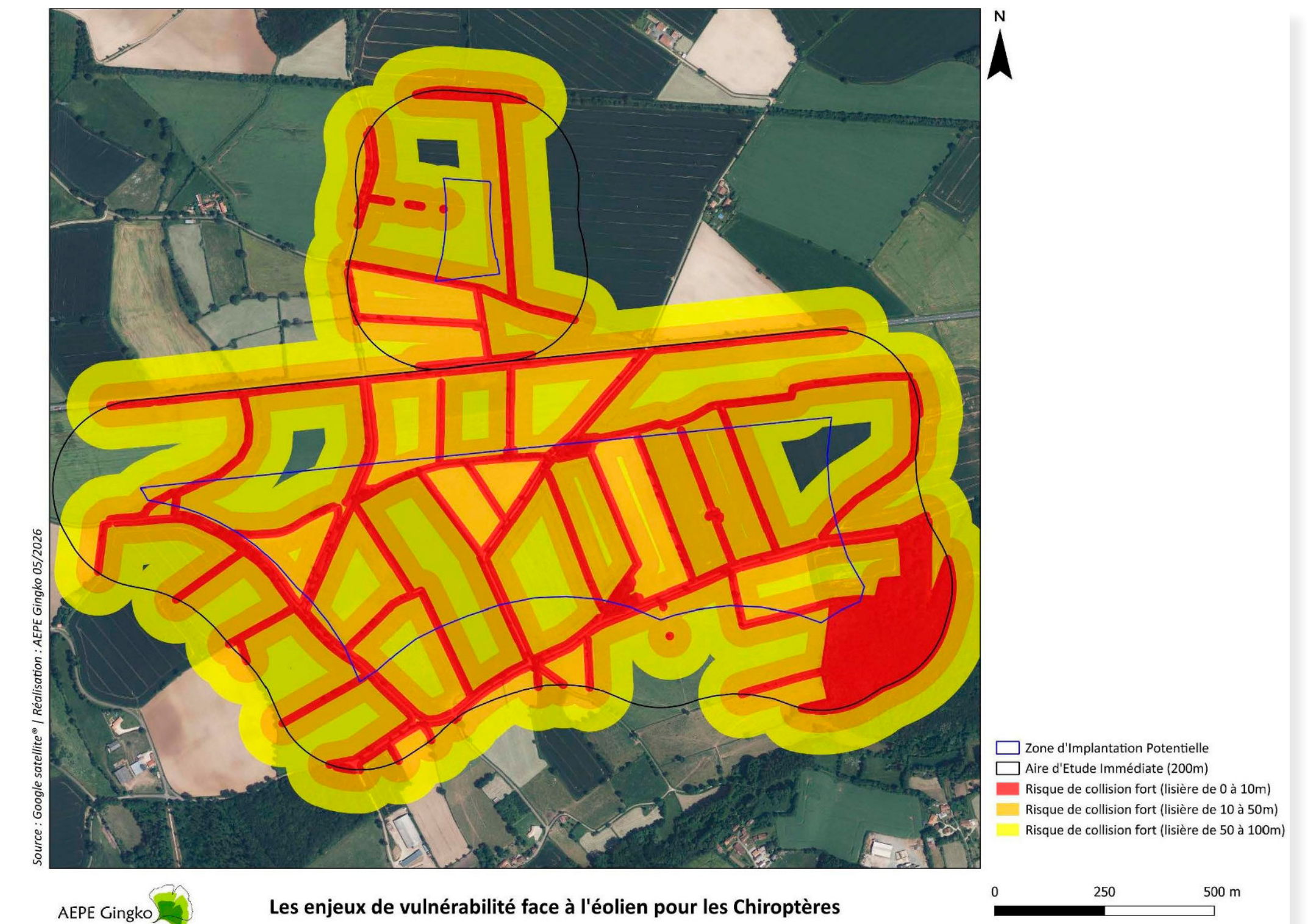
- > **Aire immédiate (AEI) 200m**
- > **Aire d'étude rapprochée (AER) 10 km**
- > **Aire d'étude éloignée (AEE) 20 km**

L'état initial s'est achevé en mars 2026. La méthodologie mise en place permet de qualifier et quantifier l'activité de l'avifaune et des chiroptères sur un cycle biologique complet (12 mois). Les périodes d'inventaires de terrain sont choisies en fonction des périodes optimales de prospection. 44 passages sur le terrain ont été réalisés sur une année.

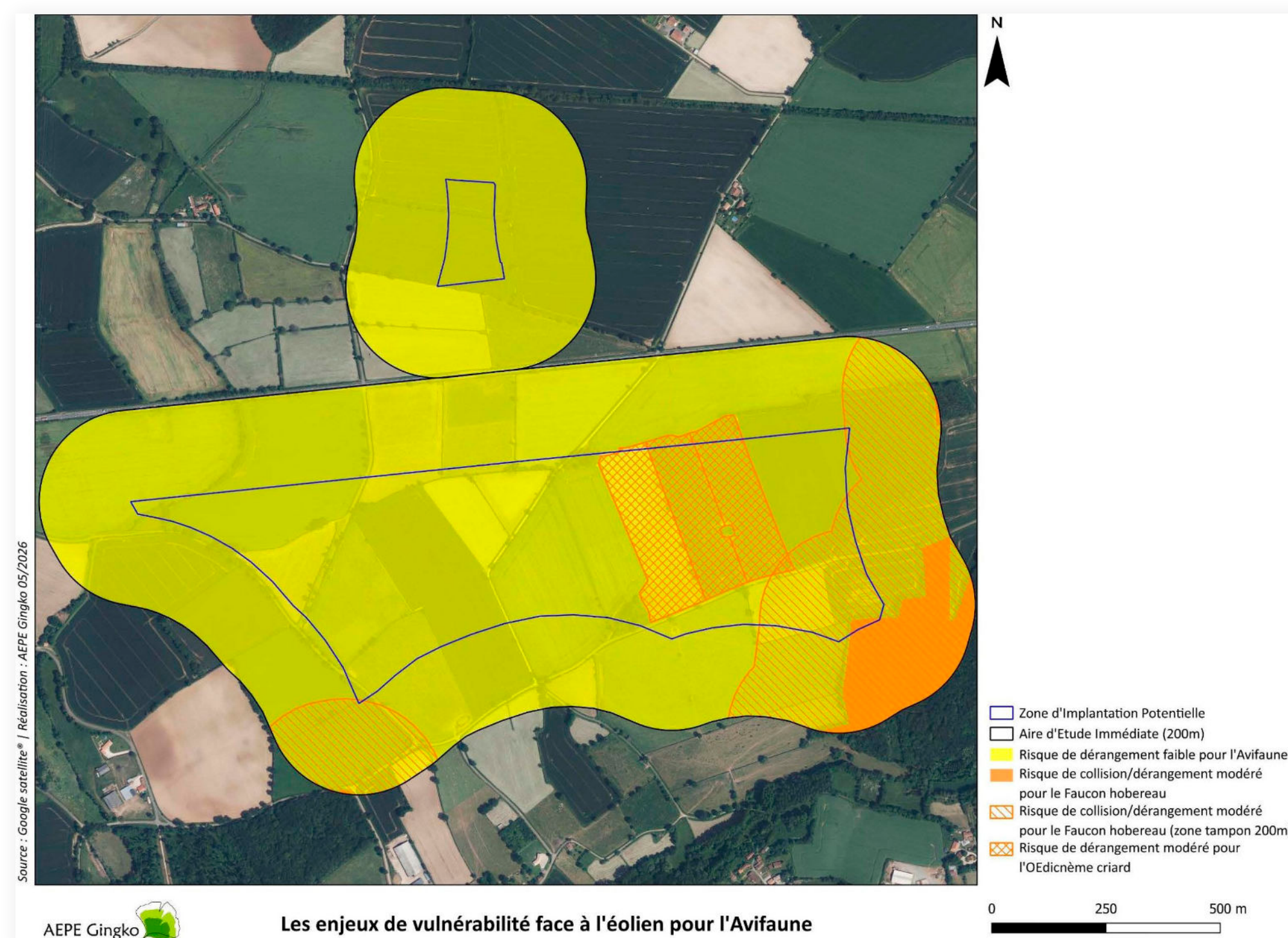
SYNTHÈSE DES ENJEUX



ENJEUX DE VULNÉRABILITÉ POUR LES CHIROPTÈRES



ENJEUX DE VULNÉRABILITÉ POUR L'AVIFAUNE



Préconisations du bureau d'étude naturaliste

- > Éviter les zones humides et éloignement des étangs ;
- > Privilégier une zone tampon de 200m par rapport au boisement accueillant le Faucon hobereau ;
- > Mise en place de systèmes de détection de l'avifaune ;
- > Prioriser les machines avec une garde au sol importante afin de limiter les interactions avec le cortège chiroptérologique ;
- > Bridage lors des nuits favorables à l'activité des chauves-souris.

Prochaines étapes

L'analyse des impacts potentiels du projet sera conduite en examinant les caractéristiques techniques du parc (nombre et position des éoliennes, emplacement des plateformes, chemins d'accès) et les données relatives à la biodiversité du site.

Des mesures d'évitement et de réduction seront mises en place afin de limiter l'impact du projet sur son environnement. S'il subsiste des impacts résiduels (après évitement et réduction), des mesures de compensation et d'accompagnement pourront être déployées afin d'assurer un impact final neutre voire positif du projet sur son environnement.